

Image not found or type unknown



## Faire valoir garantie decennale

Par **dbse**, le **17/01/2008 à 20:57**

Ai un abri de piscine avec problème infiltration eau (fêlure de la couverture dûe sans doute au gel).  
rSAV venu sur place, constat du défaut, téléphone au chef qui dit : n'entre pas dans la garantie !  
rEnvoi lettre recommandée (sans AR...) pour contester décision arguant du fait que les matériaux incriminés sont stipulés dans le contrat de garantie decennale.  
rLettre restée sans réponse...  
rQuelle action dois-je entreprendre ?  
rAvec mes remerciements anticipés  
rD.  
Blaise